

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2507-04

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses
séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur
Gérard BRANDA - Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 13
Présents : 8+3 proc
Votants : 11

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Patrice
MARTIN – Chantal BARBIER – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI –
Christlan DI MARTINO

Absents excusés : Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Philippe
ALLEGRINI

Absentes : Béatrice ROZIER – Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

Objet : Acquisition terrain Mire Mont
Macaron

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que la Mire du Mont Macaron est située sur deux parcelles appartenant au patrimoine étatique (Ministère des Armées). Par ailleurs, il précise que les travaux de rénovation du bâtiment sont aujourd'hui terminés.

En 2021, la municipalité a exprimé son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées section B n°16 et n°7 sur lesquelles la Mire géodésique est implantée, parcelles appartenant au domaine public de l'Etat.

Après de nombreux échanges entre la commune de Cantaron et le Ministère des Armées, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces parcelles sis au lieu-dit Vallière de Bologne d'une superficie de 11 m² pour la parcelle B16 et 256 m² pour la B7, pour un montant de 750 € hors droits ou taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** l'acquisition de ces parcelles telles que présentées ci-avant.
- **AUTORISE** le notaire ISSERT & AZUELOS à effectuer la transaction ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte et toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA

Date de signature : 18/07/2025

Qualité : Maire